



Association Loi 1901

Bureau du **PRÉSIDENT**

# DOJO de FRANCE

## des ARTS MARTIAUX

Marque déposée et copyright

Déclarée le 24.07.2002 sous le N°02/2943-00155610

*Siège social : 29 Rue du Peyrou 34 300 Agde*

*Téléphone : 04 67 01 50 08 ou 06 72 26 37 87*

*e.mail : [contact.dojodefrance@gmail.com](mailto:contact.dojodefrance@gmail.com)*

*Internet : [www.dojodefrance.com](http://www.dojodefrance.com)*

*Facebook : [dojodefrance.com](http://dojodefrance.com)*

## Contrat de Partenariat - "Sponsoring"

### Article 1 :

Ce contrat est établi entre d'une part l'association "DOJO de FRANCE des Arts Martiaux" dont le siège social est au 29 rue du Peyrou 34300 AGDE désigné par le parrainé et d'autre part : (coordonnées et logo du sponsor).....

### Article 2 :

Le parrainé s'engage par le présent contrat à promouvoir l'enseigne du sponsor, auprès du public de manière précisée dans l'article 4, et ce pour une durée d'un an (renouvelable).

### Article 3 :

Le présent contrat est prévu sur la base d'un partenariat financier à la hauteur d'un minimum deux cent cinquante euros apporté par le sponsor . Chèque n°.....du.....

### Article 4 :

Le parrainé s'engage à mettre un encart publicitaire aux couleurs du partenaire sur le flyers publicitaire du club « DOJO de FRANCE des Arts Martiaux ».  
Le sponsor devient ainsi un partenaire officiel de l'association.

### Article 5 :

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'une des obligations énoncées dans le présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit huit jours après mise en demeure restée infructueuse.

Fait à.....le...../...../..... en deux exemplaires originaux.

#### Le parrainé

Pour l'association  
DOJO de FRANCE des Arts Martiaux

Mr  
« Lu et approuvé »

#### Le sponsor

Pour.....  
.....

Mr  
« Lu et approuvé »

